

Patrimoine de Plounévez-Lochrist Glad Gwinevez

Christophe Laurent, un plounévésien champion cycliste (2ème partie)

Comité de rédaction :

Atelier « Patrimoine » de
l'association Culture et Loisirs

Place de la Mairie
29430 PLOUNEVEZ-LOCHRIST

Contact :

06.18.43.73.82

Sommaire :

- Christophe Laurent, un plounévésien champion cycliste (2ème partie)
- La maison de Châteaufur
- Quiz historique
- Toponymie

Acclamé l'hiver par les parisiens, Laurent revient en Bretagne à chaque saison estivale et brille sur les routes de la région où il partage les victoires avec son adversaire direct, Le Masson.

De 1910 à 1914, il rafle également les victoires et les places sur piste. En 1919, après cinq ans d'interruption pour cause de guerre, Christophe Laurent reprend le vélo et s'illustre de nouveau en se classant notamment troisième sur le circuit de Pontivy.

En 1920, alors qu'il a déjà trente-sept ans, et que ses admirateurs le pensent « fini », Laurent retrouve la forme et enlève l'épreuve Brest-Morlaix-Brest avec quinze minutes d'avance sur son poursuivant. En 1921, il brille toujours mais seulement sur les circuits régionaux. En 1922, blessé, il ne court quasiment pas. Christophe Laurent semble avoir mis fin à sa carrière cycliste vers 1923, à l'âge de quarante ans.

Une force physique hors du commun

La supériorité de Christophe Laurent résidait dans sa force physique, il n'était pas un tacticien. Il a dû ses succès à sa force et a brillé par ses propres moyens.

D'un abord assez rude, Christophe était réputé pour être un rouspéteur au cœur d'ange. Une de ses particularités était d'arriver souvent en retard au départ des courses, ce qui ne l'a pas empêché d'écrire de belles pages du sport cycliste breton.

Marié à Brest le 10 décembre 1918, Christophe Laurent est décédé à Paris le 2 décembre 1957.

Roger Bossard

Sources :

- www.letour.fr
- La dépêche sportive et touristique. 21 mars 1923.



Lucien Petit-Breton

vainqueur du Tour de France 1907 et concurrent de Christophe Laurent.

La maison de Châteaufur

Aussi loin que l'on puisse remonter dans le temps, il y eut au hameau de Châteaufur, un manoir. Celui qui y trône aujourd'hui, a été profondément modifié. Plus que l'épreuve du temps, il a surtout subi les remaniements imposés par les modes et les goûts des siècles successifs. Ses ouvertures aux ressauts décoratifs et saillants marquent ainsi le XVI^e siècle.

Le plus ancien des individus du nom de Châteaufur est **Prigent de Castro Sapientis**, ou Prigent de Castelfur, de l'ordre des frères prêcheurs. Il fut désigné pour trancher un litige dans la désignation du recteur de la paroisse de Guissény, entre Yves de Kerinou et Bernard Cadiou. L'acte du Saint Siège, est daté du 25 janvier 1334.

Ce lignage de Châteaufur se fonde dans la maison de Quélen par le mariage en 1614

de Renée de Châteaufur avec Jehan de Quelen, seigneur de Goudelin, du Dresnay et de Kerlan en Sibiril. Deux générations plus tard, le manoir tombe dans la famille de Montigny, originaire de Champagne mais domiciliée au Pays de Vannes.

Les Archives du Finistère conservent l'un des plus anciens parchemins de cette maison, rédigé au tout début du XV^e siècle, à la demande de Marguerite de Coatangars, fille de Coetlestremeur, et veuve d'Hervé de Châteaufur. En voici un extrait auquel ont été ajoutées les abréviations cachées.

Je margarete de coetlestremeur deguerpie feu h(er)ve de chateaufur congnoit tenir et tient de ligence du fie lige mon(ieu)fr de kmahon les h(eri)tage q(ui) enff(uivent) epremier mon tiourhen ...o fon verger courtil p(ar)chs et aut(re)s app(ar)tenances dudit tiourhent a(f)fis en la p(a)roiff(e) de ploenevez de quelx ay fet foy et hom(m)age a mon(sieu)r fe(i)gneur et jures de non venir jam(ais) encontre et nulle mand(emen) et par mon fou(hai)t don(ne) tefm(oin)...a ma p(rie)re acefte mis le fecond jour daouft... lan mill quat(re) cenz et deux. Paffé a la requette dicelle margarete.

Le mot **Tiourhent** aussi transcrit *tyorent*, *tigorent*, *tiorent*, est un mot breton dont les premières attestations remontent au milieu du XIII^e siècle. Sa signification est encore débattue mais l'équation entre *tiorent* et manoir est abusive.

Guy Ducellier

Quiz historique

Le presbytère de Plounévez-Lochrist est aujourd'hui inhabité. Cette maison a remplacé l'ancien presbytère détruit par le feu.

En quelle année a eu lieu cet incendie ?

Réponse 1 : 1912

Réponse 2 : 1924

Réponse 3 : 1935

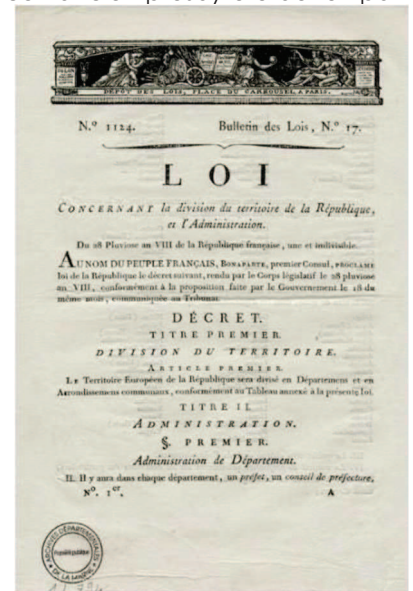
Réponse dans le prochain bulletin.

Réponse au quiz du bulletin N° 14

L'appellation Conseil Général a été instituée par la Loi du 28 pluviôse an VIII, soit le 17 février 1800 (et non le 17 juillet 1800 comme proposé par erreur dans le quiz du dernier bulletin). Cette loi instituait le préfet comme unique responsable de l'administration du département où il était chargé de l'exécution des décisions ministérielles. Il était assisté d'un **Conseil Général** de Département chargé des contributions directes et d'un Conseil de Préfecture pour le contentieux. Les attributions furent précisées dans la circulaire du 21 ventôse an VIII (12 mars 1800) et celle du 24 germinal an VIII (14 avril 1800).

Roger Bossard

Sources : Loi du 22 décembre 1789, Loi du 28 pluviôse an VIII, Loi du 17 mai 2013. Archives départementales de la Marne.



Première page du décret de loi du 28 pluviôse de l'An VIII.

Toponymie

Liorz :

Utilisé aujourd'hui pour désigner un jardin, qu'il soit d'agrément ou potager, il était autrefois uniquement employé pour nommer un courtil, espace attenant au corps de ferme ou au logis et qui était utilisé comme potager.

Procédant du moyen breton « luorz », issu du vieux breton « lub » (légumes) et « gorth » (enclos), il est employé seul uniquement dans la forme plurielle comme dans **Liorzoù** ou **Maner Al Liorzoù**. Il peut être écrit Liors, comme dans **Liors-Crenn**, potager de taille moyenne.

Roger Bossard

Sources :

Mikael Madeg. Noms de lieux et de personnes du Léon. Editions Kêredol. 2010.

Albert Deshayes. Dictionnaire des noms de lieux bretons. Editions le Chasse-Marée/Ar Men. 1999.